



**BULLETIN DE
SALAIRE
ELECTRONIQUE**

EN TOUTE SÉRÉNITÉ

DISTRIBUER DES BULLETINS DE SALAIRE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE!

Et si on réinventait la gestion de vos bulletins de salaire?
En les dématérialisant, ils deviennent accessibles 24h/24 et 7j/7
dans le coffre-fort salarié !

Proposez un service pratique à vos salariés et insufflez un vent de modernité à votre marque employeur !

Chaque mois, vos salariés sont notifiés par e-mail de leur mise à disposition et tous les bulletins sont également accessibles sur leur Compte Personnel d'Activité.

Votre double employeur est automatiquement archivé dans votre coffre-fort !



FINIS LES BULLETINS ENVOYÉS À LA MAUVAISE ADRESSE ET LES CLASSEURS

- Conformité RGPD
- Archivage pendant 50 ans ou jusqu'aux 75 ans du salarié
- Validation des bulletins avant distribution
- Choix entre bulletins papiers ou électroniques à tout moment
- Un coffre-fort pour l'entreprise (1Go)
- Un coffre-fort pour le salarié (5Go)

**100% CONFORME
A LA
REGLEMENTATION**

GRATUITÉ ET DISPONIBILITÉ
POUR CHAQUE SALARIÉ

DOUBLE ARCHIVAGE LÉGAL,
EMPLOYEUR ET SALARIÉ

VALEUR JURIDIQUE DES
BULLETINS DE PAIE GARANTIE

